

SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 AVRIL 2007

1° Le Comité procède à l'appel des équipes et à la vérification de la présence de chaque responsable d'équipe ou d'un délégué porteur d'une procuration dûment complétée.

Les bulletins de vote relatifs à l'adaptation de l'article 6 des Statuts sont distribués à chaque représentant d'équipe.

Appel des équipes : sur 76 équipes

- 40 responsables sont présents
- 26 équipes sont représentées par procuration
- 10 équipes ne sont pas du tout représentées

Le nombre total de bulletins de vote distribués s'élève donc à 66.

2° Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique les raisons de cette Assemblée générale extraordinaire.

Il doit excuser l'absence, pour raisons personnelles, de Mr Thomas Jansen, Trésorier.

Il remercie les responsables du TT Rhisnes qui met ses locaux à disposition.

Il remercie de leur présence : Mr Henri Desmet, Président d'Honneur de la Section TT du GRCPN, Mr Jean-pierre Oger, Président de l'asbl GRCPN et Mr Jean-Marie Lambrechts de la Presse namuroise.

3° Vote pour l'adaptation de l'article 6 des Statuts

- Ancienne version : « Une A.G. est tenue chaque année, le premier vendredi du mois de septembre ».
- Nouvelle proposition : « Une A.G. est tenue chaque année, le dernier vendredi du mois d'avril ou le premier vendredi du mois de mai ».

Les votes sont comptabilisés par 2 membres de l'Assemblée.

Sur 66 bulletins remis, les résultats sont les suivants :

- 60 voix pour
- 6 voix contre
- 0 votes nuls

Etant donné que cette adaptation a été approuvée par la majorité des membres présents, l'Assemblée générale ordinaire peut donc se tenir à l'issue de cette Assemblée générale extraordinaire.

Le 30 avril 2007,

Pour le comité,
V. de Bournonville